

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 15

Présents : 14

Ayant pris part à la décision : 15

Séance du 12 SEPTEMBRE 2022

N° D2022\_031

L'an deux mil vingt-deux et le douze septembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

**Etaient présents** : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Christophe COTTAREL, M. Marc SOLFOROSI, Adjoints au Maire.

MMES Claire ANDRIEUX, Brigitte FROMONT, Sylvie CHASSAGNE, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, Frédérique POINTON-SCHOENAUER, MM Gilles BRIENS, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, J-P PILLON, Frédéric VIENOT, Conseillers municipaux.

**Absent(s) excusé(s)**: M. Jean-Pierre KLEIN (pouvoir donné à M. Bernard REY)

**Secrétaire de séance** : Mme Claire ANDRIEUX

**Date de la convocation** : 6 septembre 2022

**Date de l'affichage** : 6 septembre 2022

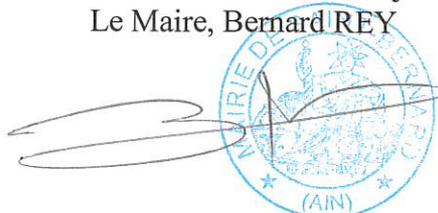
**OBJET : NOMINATION D'UN DELEGUE ELU POUR LE CNAS (Comité national d'Action Sociale)**

Le Maire informe les conseillers que la commune de St Bernard adhère depuis le 1er janvier 2010 au CNAS (Comité National d'Action Sociale).

Suite à la démission de Mme J. GUERRIER, qui était déléguée élu du CNAS, un nouveau délégué élu doit être désigné pour représenter la commune au sein des instances du CNAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de désigner **M. Frédéric VIENOT**, conseiller municipal, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Ainsi fait et délibéré ce jour  
Le Maire, Bernard REY



Certifié exécutoire

après réception en Préfecture le

et publication du 11/10/2022